

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 15

Date de la convocation : 09/11/2023 Date d'affichage : 09/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze octobre à vingt, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHE, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Ludovic PAYEN, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Raphaël MABBOUX, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mme Méline ISOUX, M. Thibault PUGNAT, Mme Alicia GUILLOT-BERNIER.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) :

Secrétaire de séance : M. Thibault PUGNAT

Délibération du Conseil Municipal n°2023-073

CIMETIERE ET COLUMBARIUM

- Mise à jour de la tarification des cases, des concessions et des caveaux préfabriqués pour l'année 2024

Monsieur Fabrice DEVERLY, adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée qu'il y a lieu de réactualiser la tarification des cases de columbarium, des concessions et des caveaux préfabriqués au cimetière.

Le Conseil Municipal, son adjoint au Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

FIXE les tarifs de l'année 2024 comme suit :

		2022 pour mémoire	2023 pour mémoire	2024
Columbarium (affectée au moment effectif de son utilisation)	Affectation d'1 case pour 30 ans	1 060	1130	1180 €
Cimetière : concessions renouvelables (affectées au moment effectif de leur utilisation)	Trentenaire (caveau 2 places)	425	455	470 €
	Temporaire pour 15 ans (pleine terre, 1 place)	425	455	470 €
Cimetière : caveaux (affectés au moment effectif de leur utilisation)	2 places de 2,30m x 1m	2130	2250	2300 €

Tarifs en euros TTC – Se référer au règlement du cimetière

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 20 novembre 2023

Le Maire,

Mr François PARIS

Envoyé en Sous-préfecture le 21 NOV. 2023
Affiché le 21 NOV. 2023

Le secrétaire de séance,
Mr Thibault PUGNAT

